



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Budgets proposés pour 2004-05
pour les comptes extrabudgétaires****b) Centre interaméricain de recherche
et de documentation sur la formation
professionnelle (CINTERFOR)**

1. Comme pour les périodes biennales précédentes, et conformément aux dispositions relatives à l'établissement du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), la commission est invitée à examiner les prévisions budgétaires pour ce compte.
2. Le budget du compte extrabudgétaire figure à l'annexe I. Le détail de toutes les dépenses proposées se trouve à l'annexe II. Le programme d'activités est présenté aux paragraphes 3 à 21.
3. Les propositions relatives au programme et budget du CINTERFOR pour 2004-05 sont axées sur la promotion de la formation en tant qu'outil permettant à des hommes et des femmes d'obtenir, sur un pied d'égalité, un emploi et un revenu décents.
4. Ces propositions visent le renforcement institutionnel des établissements nationaux de formation professionnelle, des ministères du Travail et des organisations d'employeurs et de travailleurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le but d'accroître la qualité, la pertinence et l'efficacité de leur action dans le domaine de la formation, face au défi qui consiste actuellement pour les entreprises et les pays à assurer la productivité et la compétitivité, et face à la demande d'équité de groupes de population défavorisés aussi importants que les jeunes, les femmes, les chômeurs et les travailleurs sous-employés, soucieux d'améliorer leur employabilité.
5. Le principal objectif du programme prévu pour 2004-05 est de promouvoir la mise au point de mesures de formation et de consolider les systèmes de formation en accroissant les investissements dans la formation et en mettant au point et en œuvre des programmes permettant de relever le défi actuel de la compétitivité et de la promotion de l'employabilité, compte tenu du principe d'équité sociale, de façon que les hommes et les femmes aient davantage de possibilités de s'affranchir de la pauvreté par un travail décent. L'accent est mis tout particulièrement sur l'adoption de stratégies de formation permettant l'insertion sur le marché du travail de groupes de population défavorisés et de personnes

ayant des besoins particuliers, en leur offrant la possibilité d'améliorer leur productivité et leur employabilité.

6. Le centre contribue par son travail à la réalisation de l'objectif de l'OIT relatif au travail décent par la formation. A cet effet, il a adapté son programme aux quatre objectifs stratégiques de l'Organisation, et a privilégié l'objectif stratégique qui vise à fournir aux hommes et aux femmes de meilleures possibilités d'obtenir un travail et un revenu décents. Son programme est conforme à la stratégie régionale fixée par le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes, et surtout à celui du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS). Il tient également compte de la politique d'intégration de l'OIT et des demandes prioritaires formulées par les Etats membres à la 36^e réunion de la Commission technique (La Antigua, Guatemala, 2003).

Sous-programme 1. Promotion des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

7. La formation professionnelle est un outil essentiel pour améliorer la productivité et l'employabilité et, partant, les chances de chacun d'obtenir un emploi et un revenu décents. Il s'agit donc d'un droit fondamental des travailleurs dans le contexte actuel du marché du travail. Par ailleurs, l'éducation en général et la formation professionnelle en particulier sont des conditions essentielles pour pouvoir accéder véritablement aux principes et droits fondamentaux au travail.
8. A la lumière de la discussion qu'ont suscitée, à la 91^e session (2003) de la Conférence internationale du Travail, la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, et l'adoption en 2004 d'une norme révisée, le CINTERFOR continuera de participer aux activités du Secteur de l'emploi visant à promouvoir le débat et la réflexion sur ce sujet, et à faire connaître ses travaux parmi les acteurs sociaux et les acteurs de la formation dans la région des Amériques. A cet effet, le CINTERFOR bénéficiera de l'appui technique du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS).
9. Le CINTERFOR entreprendra des activités en vue de la diffusion et de l'application de la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975. Il coopérera également avec le bureau régional, les bureaux sous-régionaux et les bureaux de zone de l'OIT pour promouvoir le droit à la formation et pour faire connaître ses liens avec les principes et droits fondamentaux au travail.

Sous-programme 2. Fournir aux femmes et hommes davantage de possibilités d'obtenir un emploi et un revenu décents

10. La plupart des efforts accomplis par le CINTERFOR contribuent à la réalisation de cet objectif stratégique, et en particulier de l'objectif opérationnel concernant les compétences, les connaissances et l'employabilité.
11. Le CINTERFOR continuera de promouvoir le renforcement institutionnel et la modernisation des méthodes de gestion des institutions nationales chargées de la formation dans les différents pays de la région (établissements de formation professionnelle, ministères du Travail et organisations d'employeurs et de travailleurs d'Amérique latine et des Caraïbes), de manière à accroître la qualité, la pertinence, l'efficacité et le champ d'action de leurs programmes, afin que les hommes et les femmes puissent améliorer leur employabilité et leurs revenus, et faire reculer la pauvreté.

12. A cet effet, le CINTERFOR apportera son appui aux processus de réforme, de restructuration et de consolidation des institutions et fournira une assistance technique pour la définition des besoins en formation, la mise au point et la réalisation des activités de formation, la formation par compétences professionnelles, l'adoption des nouvelles technologies de l'information et l'utilisation de modules de gestion de la qualité.
13. Il continuera également à offrir un appui technique aux politiques et stratégies de formation qui visent à promouvoir l'équité sociale et l'égalité des chances, ainsi que la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes. A cet effet, il collaborera avec les ministères du Travail, les établissements de formation et les organisations d'employeurs et de travailleurs pour la mise au point, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes tenant compte des questions d'égalité entre hommes et femmes pour des groupes cibles précis comme les jeunes, les travailleurs ruraux et les personnes handicapées.
14. Il est indispensable d'assurer une formation de qualité si l'on veut atteindre des niveaux élevés de compétitivité et de productivité. Le CINTERFOR poursuivra ses efforts visant à promouvoir l'élaboration de programmes de formation de haut niveau pour les spécialistes de la formation, et il s'efforcera de faire connaître les expériences réussies d'amélioration de la formation dans la région. Il œuvrera également en faveur de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de leur application à la formation.
15. Le centre mettra au point des programmes de formation concernant l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, contribuant ainsi à la lutte contre la détérioration croissante de l'environnement et à l'amélioration des conditions de vie. Il insistera notamment sur les liens entre l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles et la création d'emplois.

Sous-programme 3. Accroissement de l'étendue et de l'efficacité de la protection sociale pour tous

16. La formation portant sur la sécurité et la santé au travail contribue à la réduction du taux d'accidents dans différents secteurs de l'économie (taux particulièrement élevés dans le bâtiment, la foresterie, l'industrie du papier et de la pâte à papier, et la métallurgie). Le CINTERFOR soutiendra les efforts d'élaboration de manuels pédagogiques sur ce sujet en organisant des stages et en offrant une assistance technique aux ministères du Travail et aux établissements de formation professionnelle de la région.
17. La formation professionnelle commence à apparaître comme une composante essentielle de toutes les mesures et tous les programmes de protection sociale. En fait, les normes internationales du travail incluent déjà la formation professionnelle dans les politiques actives du marché de l'emploi et du travail. Le redéploiement des travailleurs qui ont fait l'objet d'un licenciement technique ou économique suppose souvent une reconversion. Les services d'assurance chômage sont de plus en plus reliés aux programmes de formation. Dans un contexte de changements techniques rapides, le maintien des conditions de travail et d'emploi existantes exige des efforts de formation soutenus. Les travailleurs ne peuvent pas améliorer leurs compétences et leur employabilité sans une formation appropriée.
18. Le CINTERFOR encouragera la réalisation de la convergence nécessaire entre la formation professionnelle et la protection sociale et fera connaître les meilleures pratiques en la matière, en étroite coopération avec les unités techniques concernées du BIT, en particulier IFP/SKILLS et le Centre de Turin, et avec le bureau régional et les bureaux sous-régionaux et de zone.

Sous-programme 4. Renforcement du tripartisme et du dialogue social

19. La formation a acquis dans les sociétés contemporaines une importance sans précédent, en tant que facteur extrêmement favorable au dialogue social entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs. C'est un terrain des plus prometteurs, fertile en expériences novatrices, comme la gestion bipartite, sectorielle (bipartite) et locale.
20. Cela a encouragé le CINTERFOR à poursuivre ses activités de coopération technique et de diffusion de l'information pour permettre aux partenaires sociaux de participer à l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques et programmes publics de formation, ainsi qu'à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de formation. Le centre continuera d'apporter son concours aux processus de dialogue social à tous les niveaux décentralisés des systèmes et des établissements de formation, que ce soit au niveau régional, au niveau local ou au niveau sectoriel.
21. Par ailleurs, l'intégration progressive de la formation dans la négociation collective et dans d'autres secteurs du dialogue social (pactes sociaux, accords macroéconomiques, information et consultation), ainsi que le renforcement des liens entre la formation et les relations professionnelles continueront de faire l'objet des activités d'analyse, des travaux de recherche et des activités d'assistance technique du CINTERFOR. La systématisation et la diffusion des expériences réussies et la réflexion sur ce sujet contribueront à la consolidation de la formation en tant qu'objet du dialogue social et des relations professionnelles en général. Cela devrait renforcer le dialogue et les accords tripartites, et permettre, par conséquent, de faciliter et de moderniser les relations professionnelles. Dans le même temps, la participation accrue des partenaires sociaux à la formation devrait être une source d'enrichissement pour eux.

Récapitulation des recettes et des dépenses proposées pour 2004-05

22. Les contributions de l'OIT, du gouvernement de l'Uruguay ainsi que des pays de la région constituent les principales sources de recettes. Les autres sources sont les ventes de publications et les recettes accessoires.
23. La contribution de l'OIT, qui s'élève à 1 774 225 dollars, couvre le financement du poste de directeur, d'un poste d'expert, des dépenses afférentes au personnel local et d'une partie des dépenses non afférentes au personnel.
24. La contribution du gouvernement de l'Uruguay s'élèvera à 100 000 dollars, comme en 2002-03. En outre, le gouvernement de l'Uruguay met gratuitement des locaux à la disposition du centre.
25. Les pays de la région ont continué à verser des contributions volontaires. Leur montant total en 2004-05 devrait être de 450 000 dollars, soit le même montant que dans le budget approuvé pour 2002-03. Les ventes de publications devraient atteindre le même montant que dans le budget approuvé pour 2002-03, soit 30 000 dollars.
26. Etant donné la crise économique qui frappe la plupart des pays de la région, y compris l'Uruguay, certaines contributions attendues pour 2002-03 ne seront probablement versées qu'en 2004-05.

27. Le budget des dépenses totales proposé est de 2,36 millions de dollars. Les dépenses afférentes au personnel devraient atteindre 1,33 million, et les autres dépenses 1,03 million de dollars. Le nombre d'années de travail du personnel local a augmenté de 2/00 par rapport au budget de 2002-03. Les dépenses non afférentes au personnel couvrant les travaux de recherche, les séminaires, les publications et la documentation ont augmenté, le centre devant tenir son engagement de renforcer les établissements de formation professionnelle et d'étendre ses services d'information générale en modernisant et en améliorant son site Internet et en traduisant ses publications en anglais.
28. Les dépenses sont proposées étant entendu que le directeur du centre n'est autorisé à utiliser les crédits budgétaires approuvés par le Conseil d'administration que dans la mesure où les recettes prévues au budget sont disponibles.
29. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) pour 2004-05, telles qu'elles sont présentées à l'annexe I.*

Genève, le 2 septembre 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 29.

Annexe I

Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

Les propositions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005 sont exposées ci-après, avec les chiffres comparatifs du budget approuvé et des prévisions de recettes et de dépenses pour 2002-03.

	2002-03 Budget approuvé (\$ E.-U.)	2002-03 Prévisions de recettes et de dépenses (\$ E.-U.)	2004-05 Budget proposé (\$ E.-U.)
A. <i>Solde reporté de l'exercice précédent</i>	-	245 981	-
B. Recettes			
Contributions de l'OIT (y compris CTBO)	1 696 200	1 696 200	1 774 225
Contribution du pays hôte	100 000	100 000	100 000
Contributions d'autres pays de la région	450 000	380 000	450 000
Ventes de publications	30 000	35 000	30 000
Recettes accessoires ¹	40 000	22 134	5 000
<i>Recettes totales</i>	2 316 200	2 233 334	2 359 225
C. Total des ressources disponibles	2 316 200	2 479 315	2 359 225
D. Dépenses totales	-	2 479 315	2 359 225
E. <i>Solde à reporter sur l'exercice suivant</i>	-	-	-

¹ Intérêts, gains, pertes de change, etc.

Annexe II

Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

Récapitulation des dépenses proposées pour 2004-05 par sous-programme
(compte extrabudgétaire et contribution de l'OIT)

Sous-programme	Années/mois de travail		Dépenses (en dollars E.-U.)		
	Services organiques	Services généraux	Afférentes au personnel	Non afférentes au personnel	Total
Services techniques	2/00	2/00	394 621	20 000	414 621
Recherches, études et séminaires		4/00	119 028	544 900	663 928
Publications, documentation et information générale		14/00	356 909	185 000	541 909
Services administratifs		6/00	135 527	237 800	373 327
Gestion du programme	2/00		325 440	40 000	365 440
Propositions pour 2004-05	4/00	26/00	1 331 525	1 027 700	2 359 225
Budget 2002-03	4/00	24/00	1 698 400	617 800	2 316 200